

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Un enfant qui déménage dans une nouvelle commune doit-il changer d'école ?

Si votre enfant est inscrit à l'école maternelle ou à l'école élémentaire et que vous allez déménager, il peut **terminer sa scolarité dans la même école**.

Par exemple, si votre enfant a commencé son année scolaire en petite section de maternelle et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de la grande section de maternelle. Il devra changer d'école pour sa rentrée en CP (début de la scolarité primaire).

Si votre enfant a commencé son année scolaire en CP et que vous déménagez en cours d'année, il pourra rester dans le même établissement jusqu'à la fin de son CM2.

École primaire (maternelle et élémentaire)

Inscription à l'école

À l'école maternelle

À l'école primaire (élémentaire)

Déménagement

Vie dans l'établissement

Accueil en cas de grève

Surveillance des élèves

Restauration scolaire

Sortie et voyage scolaires

Santé à l'école primaire

Harcèlement scolaire

Passage et redoublement

Passage, redoublement ou saut de classe

Passage de l'école au collège (du CM2 à la 6e)

Rôle et participation des parents

Information des parents sur la scolarité des enfants

Représentants des parents d'élèves

Conseil d'école

Questions – Réponses

- Primaire et secondaire : comment s'effectue le passage du privé au public ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Inscription à l'école d'un enfant après un déménagement

Pour en savoir plus

- Les parents à l'école

Source : Ministère chargé de l'éducation

Où s'informer ?

- Mairie

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Textes de référence

- Code de l'éducation : articles L212-1 à L212-9

Écoles et classes élémentaires et maternelles (article L212-8)

- Code de l'éducation : articles L131-1 à L131-13

L'obligation scolaire



Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon
Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F10720>